



Note d'intention Appel à Projets R&D collaboratifs

INTRODUCTION.....	1
Contexte	1
Ambition et opportunités	1
Structures éligibles	2
Contenu du dossier de candidature	2
UN APPEL EN 3 VOLETS.....	2
Volet EEE	2
Volet ASL général	3
Volet ASL spécifique élastomères	3
DESCRIPTION DU DISPOSITIF.....	4
MODALITÉS DE SOUTIEN.....	5
CALENDRIER.....	5
ANNEXE – CRITERES D'ÉVALUATION DES PROJETS.....	6

INTRODUCTION

Contexte

En tant qu'éco-organisme agréé par l'état pour la gestion des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) des équipements électriques et électroniques (EEE), d'articles de sport et de loisirs (ASL) et d'articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJTh), EcoLogic réitère et élargit son dispositif de soutien aux projets de recherche et développement des acteurs de ces filières REP, afin d'en améliorer les performances environnementales, sociales et économiques. Ce dispositif prend la forme d'un appel à projets collaboratifs, en 3 volets :

- EEE général
- ASL général
- ASL spécifique élastomères

Ambition et opportunités

Par ce dispositif, EcoLogic souhaite allouer une partie de ses moyens, financiers et matériels et faire bénéficier de son expertise à des porteurs de projet. Les projets seront choisis et retenus selon le potentiel bénéfique qu'ils peuvent avoir en termes environnementaux, sociaux et économiques, sur les filières REP ASL et EEE.

Structures éligibles

L'ensemble des parties prenantes des filières ASL et EEE est invitée à proposer leurs projets collaboratifs de recherche et développement à Ecologic dans le cadre de cet appel à projets :

- Fédération de pratiquants d'un sport (tennis, foot, golf...) ou association de consommateurs souhaitant contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale de cette pratique en améliorant le recyclage de ses consommables en vous appuyant sur un industriel du recyclage.
- Producteur d'ASL ou d'EEE souhaitant développer la réparation et la réutilisation de ces articles et équipements en collaborant avec une entreprise favorisant l'insertion sociale.
- Distributeur d'ASL ou d'EEE souhaitant travailler avec un institut de recherche sur l'amélioration du geste de tri des articles et équipements usagés, par le consommateur.

etc. etc.

Contenu du dossier de candidature

- Présentation détaillée du projet
- Résumé du projet pour base de communication publique
- Convention de partenariat type à compléter

Le dossier de candidature est à télécharger sur la page web dédiée à l'appel à projet sur le site internet d'Ecologic.

UN APPEL EN 3 VOLETS

Volet EEE

Secteur d'activité :

Les Équipements Électriques et Électroniques sont des équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu, définis à l'article R543-172 du Code de l'Environnement :

- 1- Équipement d'échange thermique ;
- 2- Ecrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm² ;
- 3- Lampes ;
- 4° Gros équipements ;
- 5- Petits équipements ;
- 6- Petits équipements informatiques et de télécommunications ;
- 7- Panneaux photovoltaïques ;

8- Cycles à pédalage assisté définis au 6.11 de l'article R. 311-1 du code de la route et engins de déplacement personnel motorisés définis au 6.15 du même article.

Cet appel à projet concerne uniquement les EEE des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8, Ecologic n'étant pas positionné sur les catégories 3 et 7.

Thématiques incitées :

En tant qu'éco-organisme opérationnel sur cette filière depuis plus de 15 ans, Ecologic a identifié les thématiques suivantes qui feront l'objet d'un soutien privilégié :

- Incorporation de matière recyclée
- Ecoconception pour recyclabilité
- Réutilisation de composants
- Optimisation de la collecte des EEE
- Recyclage des plastiques DEEE à haute densité.
- Recyclage de la mousse polyuréthane
- Recyclage des afficheurs à cristaux liquides
- Recyclage de matières critiques

Volet ASL général

Secteur d'activité :

Les Articles de Sport et de Loisirs sont des équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air ; incluant les accessoires et les consommables, définis au R543-330 du Code de l'Environnement :

1. Les cycles définis au 6.10 de l'article R. 311-1 du code de la route et les engins de déplacement personnel non motorisés définis au 6.16 du même article
2. Les produits destinés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air.

Thématiques incitées :

Ce volet de l'appel à projet est libre.

Volet ASL spécifique élastomères

Secteur d'activité :

Les élastomères sont une famille de matériaux présents dans les ASL pour leur élasticité. Naturels ou synthétiques, leur comportement mécanique très différent des plastiques

rigides représente un vrai défi pour la gestion des déchets de la filière ASL. Présents de manière majoritaires dans certains articles (combinaisons néoprène, élastique de renforcement ou encore chambre à air), ou associés à d'autres matières (pneumatiques, lunettes de natation, ou encore chaussons d'escalade), ces matières exacerbent les 3 problématiques suivantes :

- Le démantèlement pour séparation des matières
- Le tri mécanisé des différentes matières élastomères
- La régénération des fractions pour production d'une matière première secondaire

Thématiques incitées :

En tant qu'éco-organisme opérationnel, Ecologic privilégiera les approches suivantes de recyclage :

- Par article complet composé majoritairement d'un élastomère
- Par sous-flux composé d'un mélange d'articles composés d'élastomères en proportions variables.

Les projets dans cette première approche devront prioriser les articles justifiant techniquement, économiquement et environnementalement d'un tel traitement dédié.

Les projets sur la 2^{de} approche devront porter l'ambition de déterminer la composition en articles du sous-flux ASL élastomères, une ébauche de procédé de démantèlement et de tri des matières ainsi que des pistes d'exutoires pour recyclage des fractions élastomères produites.

Exemples de projets éligibles

Une fédération de pratiquants d'un sport (tennis, foot, golf...) et vous souhaitez contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale de cette pratique en améliorant le recyclage de ses consommables en vous appuyant sur un industriel du recyclage.

Un producteur d'ASL ou d'EEE et vous souhaitez développer la réparation et la réutilisation de ces articles et équipements en collaborant avec une entreprise favorisant l'insertion sociale.

Un distributeur d'ASL ou d'EEE et vous souhaitez travailler avec un institut de recherche sur l'amélioration du geste de tri des articles et équipements usagés, par le consommateur.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Toutes les parties prenantes des filières ASL et EEE sont invitées à proposer leurs projets collaboratifs de recherche et développement à Ecologic dans le cadre de cet appel à projets.

Cet appel vise principalement des projets démarrant en septembre 2023. En conséquence, les dossiers de présentation des projets doivent être proposés au plus tard le **5 juillet 2023** à l'adresse électronique suivante : aap-r&d@ecologic-france.com

Le dossier de candidature est composé :

- D'une présentation du projet et de ses porteurs ;
- D'une convention de partenariat type.

Ces documents ont un format imposé et sont disponibles sur la page internet de l'appel à projet sur le site d'Ecologic ou sur demande à l'adresse courriel précédente.

Après réception des dossiers, Ecologic en analysera les contenus selon les critères décrits en annexe, afin d'évaluer les projets en termes de coûts et de bénéfices pour les filières. A l'issue de cette première analyse, les meilleurs projets feront l'objet d'un échange approfondi entre Ecologic et les porteurs de projet afin de convenir des modalités de partage et de diffusion des résultats. Enfin, les projets encore en lice feront l'objet d'une sélection permettant d'optimiser les bénéfices filières sous-contraite du budget alloué par Ecologic pour l'appel à projet. La meilleure sélection de projet sera alors retenue et les lauréats annoncés.

Ecologic s'engage à ne pas diffuser le contenu des projets déposés.

MODALITÉS DE SOUTIEN

Les projets soutenus le seront pour leur bénéfices potentiels sur les filières ASL et EEE, en termes environnementaux, sociaux et économiques. Le soutien d'Ecologic prendra diverses formes : allant du financement (jusqu'à **50%** du budget du projet **ou 100 000€**), à un l'accompagnement technique et opérationnel dans la réalisation du projet. Les initiatives de toutes tailles sont les bienvenues.

Les candidatures doivent être collaboratives afin de dynamiser les filières et de renforcer le déploiement des bénéfices, c'est-à-dire qu'un projet candidat doit impliquer plusieurs acteurs, exemple : un producteur et un recycleur, une association de pratiquant et un recycleur, une fédération de distributeurs et un institut de recherche...

Pour assurer la diffusion aux filières des bénéfices, des accords devront être trouvés au cas par cas entre Ecologic et les candidats sur le partage des résultats et leurs modalités de diffusion. Ecologic aura comme position de base d'exiger un accès aux résultats à hauteur de sa contribution à l'ensemble du projet et sur son périmètre d'activité.

CALENDRIER

31/05/2023 : Webinaire de présentation de l'AAP et ouverture du dépôt des dossiers.

05/07/2023 : Clôture des candidatures.

Juillet – août : évaluation des projets soumis et échanges avec les porteurs de projet sur les modalités de partage et de diffusion des résultats.

Début septembre : Sélection des projets.

Mi-septembre : Annonce des résultats aux candidats

ANNEXE – CRITERES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Les critères suivants seront évalués quantitativement ou qualitativement pour comparer et sélectionner les projets :

- Coût du soutien au projet pour Ecologic en € ;
- Temps-homme pour Ecologic associé au soutien du projet ;
- Potentiel de gain sur les objectifs des filières REP ;
- Contribution aux [objectifs de développement durable \(ODD\)](#) ;
- Potentiel de circularité, d'industrialisation et de création d'emplois ;
- Gains économiques projetés ;
- Potentiel de progrès scientifique ;
- Contribution aux dynamiques des filières ;
- Potentiel de succès du projet.